



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 41

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* REYES dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Éducation postsecondaire, Développement des compétences et Immigration.

(Document parlementaire n° 38)

M. PIWNIUK, *ministre du Transport et de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état actuel des inondations au Manitoba.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. EWASKO, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet de la Semaine des éducateurs de la petite enfance.

M. ALTOMARE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* PIWNIUK, MM. ALTOMARE, SMOOK et BRAR ainsi que M. le *ministre* LAGIMODIERE font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

L'Assemblée convient d'adopter les dispositions suivantes :

1. Le 25 avril 2022, dès la fin du vote sur la motion portant approbation de la politique budgétaire générale du gouvernement et sur les amendements y proposés, l'Assemblée procédera à la deuxième lecture des projets de loi désignés et les travaux de l'Assemblée seront ajournés à minuit.
2. Le 26 avril 2022, dès le début de l'appel de la rubrique de l'ordre du jour intitulée « Affaires émanant du gouvernement », l'Assemblée procédera à la deuxième lecture des projets de loi désignés et n'ajournera ses travaux que lorsque les motions de deuxième lecture à l'égard de ces projets de loi auront été mises aux voix.
3. Malgré le paragraphe 2(11) du *Règlement*, les 25 et 26 avril 2022, les dispositions du paragraphe 2(10) du *Règlement* portant sur le déroulement du débat sur les projets de loi désignés s'appliqueront, sous réserve des exceptions suivantes :
 - a. le leader du gouvernement à l'Assemblée pourra annoncer l'ordre dans lequel les projets de loi seront débattus;
 - b. à la fin de chaque débat, la présidence procédera à la mise aux voix;
 - c. les questions de privilège et les rappels au *Règlement* seront reportés jusqu'à ce que l'ensemble des motions aient été mises aux voix.
4. À minuit le 26 avril 2022, les ministres présenteront les motions de deuxième lecture à l'égard des projets de loi désignés étant encore à l'étude et la présidence mettra les motions aux voix immédiatement, sans débat; la sonnerie d'appel retentira pendant au plus une minute pour chaque motion et l'Assemblée ajournera ses travaux après avoir tranché la dernière motion.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il poursuit le plan et l'approche inefficace de Brian Pallister relativement aux soins de santé, à l'éducation, à la réconciliation et à l'économie;
- b) qu'il impose aux régions rurales de la province le même plan inefficace de compressions budgétaires en santé que Brian Pallister a mis en œuvre à Winnipeg;
- c) qu'il a instauré de facto des compressions budgétaires visant les hôpitaux, les salles d'urgence et les cliniques à Winnipeg, à Brandon, à Swan River, à Dauphin, à Selkirk, à Gimli, à Thompson, à Flin Flon, à The Pas et à Churchill ainsi que dans d'autres collectivités rurales, éloignées et du Nord partout dans la province;

- d) qu'il offre davantage de promesses vides pour remédier à l'arriéré très important des opérations chirurgicales et des diagnostics qui n'a cessé de croître en raison du manque d'action du gouvernement et de son refus de collaborer avec les travailleurs de première ligne et d'investir dans des solutions concrètes;
- e) qu'il refuse de mettre fin à l'envoi de personnes âgées à des centaines de kilomètres de chez elles pour se faire soigner, ce qui est le résultat des compressions réalisées par les progressistes-conservateurs qui ont réduit la capacité du système des soins de santé;
- f) qu'il n'augmente pas le nombre de places dans les foyers de soins personnels alors que le Manitoba compte aujourd'hui moins de places qu'en 2016, année où les progressistes-conservateurs sont arrivés au pouvoir;
- g) qu'il refuse de présenter un plan exhaustif visant la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé ou visant l'annulation de l'assurance-maladie pour les étudiants internationaux au Manitoba;
- h) qu'il ne présente aucun plan pour l'éducation des adultes ni pour d'autres formes de soutien aux Manitobains;
- i) qu'il rejette les preuves confirmant que les centres de consommation supervisée sont efficaces pour faire face à la crise en matière de dépendances et de santé mentale alors que la province a enregistré l'année dernière le nombre de décès par surdose le plus élevé de son histoire;
- j) qu'il continue à accorder un financement insuffisant au système d'éducation de la maternelle à la 12^e année et à sabrer ce financement, ce qui a entraîné l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la réduction du soutien en classe pour les élèves;
- k) qu'il n'offre pas de plan pour la création des places nécessaires dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ni de programme d'immobilisation concret, ni de stratégie en matière de main-d'œuvre visant à combler les postes dans ce secteur;
- l) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles qui permettrait pourtant d'assurer la réussite en classe de chaque enfant;
- m) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- n) qu'il n'apporte pas de soutien aux familles ordinaires qui font face à l'augmentation du coût des dépenses du quotidien, notamment les factures d'électricité et de gaz naturel;
- o) qu'en cette période d'inflation la plus élevée depuis des décennies il décide de rendre permanente l'augmentation des taxes à la charge des locataires;
- p) qu'il rend le coût de la vie encore plus exorbitant en augmentant de plusieurs millions de dollars les droits de scolarité des collèges et des universités alors même qu'il continue de geler le soutien financier aux établissements postsecondaires de la province;
- q) qu'il refuse d'aider les municipalités à fournir leurs services essentiels et, pour la sixième année consécutive, qu'il n'augmente pas le financement qu'il leur verse;

- r) qu'il a sous-utilisé le budget des infrastructures de l'année dernière et ainsi épargné près de 60 millions de dollars, qu'il a gelé le budget affecté à l'entretien et à la réparation des routes, notamment des routes provinciales secondaires, et ce, au moins pour les trois années à venir, alors qu'il refuse d'investir dans des projets importants tels que le projet de réparation de la route 6 ou le projet d'aménagement de la route Chief Peguis Trail;
- s) qu'il continue d'envoyer des centaines de milliers de dollars en fonds publics à une entreprise du Texas pour qu'elle gère l'accès à nos parcs provinciaux, alors qu'il néglige de corriger les faiblesses techniques du système de réservation;
- t) qu'il ignore la crise climatique alors qu'il pourrait proposer un plan d'action réel et fixer des objectifs en vue d'y faire face, qu'il ne finance pas suffisamment les programmes soutenant l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes et qu'il n'adopte aucune mesure favorisant la transition écologique, notamment l'actualisation des codes du bâtiment;
- u) qu'il n'assume pas son rôle de leader et ne propose aucune stratégie visant à assurer la croissance économique du Manitoba pour les 10 prochaines années;
- v) qu'il refuse de proposer de véritables solutions en matière de création d'emplois de qualité dans les collectivités rurales et du nord du Manitoba ou encore d'investir dans le secteur minier;
- w) qu'il met en péril l'accès aux services à large bande en région rurale en poursuivant la privatisation et en ne faisant pas les investissements qui permettraient aux collectivités rurales et du Nord d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;
- x) qu'il ignore les besoins des petites entreprises qu'il a laissées pour compte alors qu'il récompense ses amis et d'autres initiés bien placés;
- y) qu'il ne prend pas de mesures concrètes en matière de réconciliation avec les peuples autochtones;
- z) qu'il refuse de s'engager dans des négociations de bonne foi avec des détenteurs de droits comme la Fédération des Métis du Manitoba;
- aa) qu'il n'a pas proposé de plan visant à construire ou à réparer des logements sociaux au Manitoba et des logements pour les aînés ni présenté de plan détaillé en vue de contrer l'itinérance;
- bb) qu'il refuse d'accorder un soutien réel aux services d'établissement destinés aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine alors qu'il sabre le financement destiné à des programmes comme « Passerelles de l'immigration »;
- cc) qu'il sabre le financement accordé au Bureau des pratiques d'inscription équitables après avoir omis d'appuyer les infirmiers et les infirmières formés à l'étranger ainsi que d'autres professionnels dans leur démarche visant à faire reconnaître leurs titres de compétence au Manitoba;
- dd) qu'il ne répond pas aux préoccupations des producteurs, notamment celles concernant l'augmentation des coûts de location, l'inefficacité du programme de location de terres domaniales et la fermeture de bureaux agricoles dans l'ensemble de la province;

- ee) qu'il nie la nécessité de fournir des salaires convenables aux travailleurs, qu'il ne répond pas adéquatement aux besoins des travailleurs des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et des foyers de soins personnels et d'autres travailleurs de la santé et qu'il refuse de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouvent les femmes, les personnes autochtones, noires et de couleur ainsi que d'autres groupes marginalisés en ce qui concerne leur pleine participation à la relance après la pandémie;
- ff) qu'il ne tire pas de leçons de la pandémie puisqu'il a sabré encore plus le financement des soins de santé et qu'il a refusé de communiquer des données à jour concernant la propagation de la COVID-19 ainsi que de demander une enquête indépendante au sujet de sa réponse à la pandémie,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa ff), de ce qui suit :

- gg) qu'il ne prévoit pas de nouveaux investissements visant à améliorer la vie des Manitobains et à bonifier leurs capacités et qu'il opte plutôt pour l'accroissement des iniquités existantes et le maintien du statu quo au détriment de la croissance et de l'innovation;
- hh) qu'il n'augmente pas le financement consacré à l'Organisation des mesures d'urgence malgré deux années de crises historiques marquées notamment par des pandémies, des incendies et des inondations;
- ii) qu'il ne prévoit aucun plan digne de ce nom à l'intention des personnes qui cherchent à fuir les guerres en Ukraine et en Afghanistan, alors qu'il aurait pu œuvrer en partenariat avec des organismes locaux afin d'assurer que ceux qui viennent s'établir au Manitoba bénéficient d'une transition adéquate et sans heurt;
- jj) qu'il ne s'engage pas à financer équitablement la santé et l'éducation de tous les Manitobains et qu'il choisit plutôt de continuer à concentrer les services à Winnipeg;
- kk) qu'il n'offre pas d'aide adéquate aux petites entreprises familiales ou autres qui peinent à survivre au Manitoba puisqu'elles se battent contre la pandémie depuis deux ans;
- ll) qu'il ne crée pas de mode de distribution indépendant et non partisan permettant de donner accès à 50 millions de dollars en capital-risque, ce qui est essentiel pour obtenir la confiance des entreprises;
- mm) qu'il omet de prendre des mesures budgétaires sensées, décidant plutôt d'émettre des chèques qui n'offrent aucun avantage économique durable et qui devront être remboursés par les générations futures, tout en rejetant tout investissement important qui permettrait croissance et stabilité;

- nn) qu'il n'effectue pas les nouveaux investissements qui s'imposent tant pour l'éducation que pour la réduction des barrières et des obstacles empêchant les Manitobains de se réaliser pleinement;
- oo) qu'il ne fait pas d'investissements préventifs permettant d'éviter les problèmes de santé, notamment en lien avec le diabète, alors que les fournitures et les médicaments peuvent prévenir des décès et des handicaps;
- pp) qu'il n'élabore aucun plan de redressement à l'intention des milliers de Manitobains qui attendent depuis des semaines, des mois, voire des années sur une liste d'attente qu'on réponde à leurs besoins médicaux;
- qq) qu'il n'aborde pas les conséquences importantes que la COVID-19 a eues sur la santé mentale des Manitobains et sur le développement des enfants, alors qu'il aurait pu dresser un plan axé sur le bien-être mental et la santé du cerveau afin de veiller à ce que les Manitobains vivent pleinement et en bonne santé;
- rr) qu'il ne veille pas à ce que les enfants qui fréquentent les écoles de la province reçoivent au moins un repas ou une collation par jour;
- ss) qu'il ne reconnaît pas que les réformes en santé tentées jusqu'à maintenant ont été un désastre et qu'il opte plutôt pour la construction d'hôpitaux un peu partout au Manitoba sans recruter ni embaucher suffisamment de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé pour les établissements existants;
- tt) qu'il n'offre pas d'approche efficace et intégrée permettant aux personnes aux prises avec des dépendances d'obtenir l'aide dont elles ont besoin à toute heure du jour ou de la nuit plutôt que de devoir passer par les cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances, dont les heures sont limitées et dont l'utilité est par conséquent tout aussi limitée;
- uu) qu'il ne réduit pas les écarts salariaux, ce qui aurait permis de voir à ce que les travailleurs paramédicaux qui vivent et travaillent en région rurale reçoivent un incitatif financier;
- vv) qu'il ne prévoit aucun plan permettant de s'attaquer aux problèmes économiques tout en assurant la viabilité du Manitoba grâce à une réduction drastique des émissions nettes de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde de diazote;
- ww) qu'il ne permet pas aux Manitobains de prendre des mesures visant à réduire leur empreinte carbone alors qu'il aurait pu suivre l'exemple du gouvernement fédéral et offrir des rabais en vue de l'achat d'un véhicule électrique, de la modernisation des bâtiments existants et de l'adaptation des méthodes d'agriculture.

M. BRAR, M^{me} NAYLOR, U. ASAGWARA, M^{me} LATHLIN, MM. MALOWAY, SANDHU et WIEBE, M. le *ministre* PIWNIUK ainsi que M^{me} la *première ministre* STEFANSON interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
LAGASSÉ

LAGIMODIERE
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART.....32

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
LAGASSÉ

LAGIMODIERE
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART.....32

CONTRE

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 17 — *Loi édictant la Loi sur le droit de la famille et la Loi sur l'exécution des obligations alimentaires et modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Law Act, The Family Support Enforcement Act and The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act.*

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 17.

(Document parlementaire n° 39)

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act.*

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
GERRARD
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

LAMOUREUX
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART.....31

CONTRE

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
KINEW
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE17

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 18.

(Document parlementaire n° 40)

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act.*

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi de 2022 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2022.*

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 23.

(Document parlementaire n° 41)

M. le *ministre* REYES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la Fédération des collèges mennonites/The Mennonite College Federation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* REYES intervient.

M. MOSES et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. MOSES et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* GOERTZEN tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)/The Officers of the Assembly Act (Various Acts Amended)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 20 h 15, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger